

# CONSEIL MUNICIPAL

DU

**MERCREDI 19 MAI 2021 à 20 HEURES 30**

SALLE DE L'ACCENT

**DATE DE LA CONVOCATION : 12 MAI 2021**

**DATE D’AFFICHAGE : 12 MAI 2021**

**ORDRE DU JOUR :**

*APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2021*

- **1- COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET PRINCIPAL**
  - o **ANNEXE - BILAN DES CESSIONS REALISEES DANS L'ANNEE ECOULEE**
- **2- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET C.C.A.S.**
- **3- COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**
- **4- COMPTE DE GESTION 2020 C.C.A.S.**
- **5- BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1**
- **6- BUDGET PRIMITIF 2021 – C.C.A.S. – AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1**
- **7- DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION BIBLIOTHEQUES – MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION**
- **8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - INDIVIDUALISATION**
- **9- PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D’UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**
- **10- VOIRIE COMMUNALE - DENOMINATION – RUE MARIGNAC**

**Présents :**

**Présents :** M. Jacques SEBI - Mme Annie ALGRANTI - M. Jerome GREPINET - Mlle Nathalie GARCIA - M. Joel LARROQUE - Mme Marie Claude PIZZUTO - M. Serge PALUSTRAN -Mme Françoise GONZALEZ - Mme Nicole RAME - Mme Renée BOISSIN - M. Cyriaque DUPOIRIEUX - Mme Marie Therese FAURE - M. Jeremi SARTOR - Mme Valerie VILLEVAL - M. Cyril HERITIER - Mme Sophie CANCEL - Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE - M. Philippe PONS - M. Michel ANGLA

**Absents :** M. Patrick HERBAUT (procuration à M. GREPINET) - M. Maurent MANDEGOU (procuration à M. LARROQUE) - Mme Flavie MINETTE - M. Jacques BELLONE (procuration à Mme ALGRANTI) - Mme Danielle LOUBRIS -M. Bernard BARBE (procuration à M. SEBI) - Mme Nathalie SERRE- Mme Nathalie PEZZETTI (procuration à Mlle GARCIA)

Secrétaire de séance : Mlle GARCIA

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2021 à l’unanimité

- **1- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**  
**RAPPORTEUR : MR LARROQUE**

Le résultat de l’exécution de l’exercice fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 164 649.65€

Le résultat de la section d’investissement présente un excédent de 2 300 436.88€.

Il en résulte un excédent global de 2 465 086.53€

L'application des reports 2019 constatés fait apparaître ainsi un résultat comptable excédentaire de 509 613.09€ en section de fonctionnement et un excédent de 2 149 726.71€ en section d'investissement soit un solde global de 2 659 339.80€ (il n'y a pas de reste à réaliser)

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jacques SEBI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Maire ayant quitté la Salle

Avec 23 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstentions

1°/ lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

RECAPITULATIF GLOBAL				E X C E R C I C E  2 0 2 0
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL OPERATION REELLES	3 715 529,65	3 880 179,30	164 649,65	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE	3 715 529,65	3 880 179,30	164 649,65	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL OPERATION REELLES	925 157,79 €	3 225 594,67 €	2 300 436,88 €	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE	925 157,79	3 225 594,67	2 300 436,88	
<b>SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2020 (excédent de fonctionnement - déficit d'investissement)</b>			<b>2 465 086,53 €</b>	

POUR RAPPEL / C.A. 2019 / A REPORTER				R E P O R T S
<b>REPORTS / rappel resultat N-1 (situation au 01/01/20)</b>				
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION	FONCTIONNEMENT	→	344 963,44 €	
	INVESTISSEMENT	→	-150 710,17 €	
			194 253,27 €	
		RESTES A REALISER		
		RESULTAT FINAL		

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			2 0 1 9  +
	RESULTAT EXERCICE 2020	164 649,65	
	REPORT RESULTAT C.A. N-1 (2019)	344 963,44	
	TOTAL	509 613,09	R E P O R T S
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	RESULTAT EXERCICE 2020	2 300 436,88	
	REPORT RESULTAT C.A. N-1 (2019)	-150 710,17	
	TOTAL	2 149 726,71	

SOLDE GLOBAL (SOLDE D'EXECUTION 2020 + REPORT CA 2019) SITUATION AU 31/12/2020	2 659 339,80	R E S U L T A T
RESTES A REALISER	0,00	
SOLDE FINAL APRES COUVERTURE DES R.A.R. (SOLDE GLOBAL - R.A.R.) situation au 31/12/20	2 659 339,80	

VUE D'ENSEMBLE (PRESENTATION DU DOCUMENT OFFICIEL BUDGETAIRE)				
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCT	3 715 529,65 €	3 880 179,30 €	164 649,65 €
	INV	925 157,79 €	3 225 594,67 €	2 300 436,88 €
	TOTAL	4 640 687,44 €	7 105 773,97 €	2 465 086,53 €
		DEFICIT	EXCEDENT	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCT	0,00 €	344 963,44 €	344 963,44 €
	INV		-150 710,17 €	-150 710,17 €
	TOTAL	0,00 €	194 253,27 €	194 253,27 €
		DEPENSES	RECETTES	
SITUATION AU 31/12/2018	FONCT	3 715 529,65 €	4 225 142,74 €	509 613,09 €
	INV	925 157,79 €	3 074 884,50 €	2 149 726,71 €
	TOTAL	4 640 687,44 €	7 300 027,24 €	2 659 339,80 €
		DEPENSES	RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCT	0,00 €		0,00 €
	INV	0,00 €		0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	
RESULTAT CUMULE	FONCT	3 715 529,65 €	4 225 142,74 €	509 613,09 €
	INV	925 157,79 €	3 074 884,50 €	2 149 726,71 €
	TOTAL	4 640 687,44 €	7 300 027,24 €	2 659 339,80 €

V  
O  
T  
E

RESULTAT DES DIFFERENTS CA APRES COUVERTURE DES R.A.R.					
	RESULTATS CA			RAR	RESULTAT FINAL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL		
COMPTE ADMINISTRATIF 2001					
COMPTE ADMINISTRATIF 2002	562 784	-272 372	290 412	0	290 412
COMPTE ADMINISTRATIF 2003	755 350	-701 497	53 853	53 853	0
COMPTE ADMINISTRATIF 2004	628 204	-96 049	532 155	141 000	391 155
COMPTE ADMINISTRATIF 2005	651 960	-197 163	454 797	431 600	23 197
COMPTE ADMINISTRATIF 2006	538 312	20 544	558 856	385 525	173 331
COMPTE ADMINISTRATIF 2007	613 776	282 091	895 867	486 700	409 167
COMPTE ADMINISTRATIF 2008	511 885	-26 518	485 367	167 000	318 367
COMPTE ADMINISTRATIF 2009	539 524	675 656	1 215 180	695 700	519 480
COMPTE ADMINISTRATIF 2010	620 463	419 777	1 040 240	978 985	61 255
COMPTE ADMINISTRATIF 2011	908 602	-219 642	688 960	0	688 960
COMPTE ADMINISTRATIF 2012	833 811	957 303	1 791 114	1 359 600	431 514
COMPTE ADMINISTRATIF 2013	538 470	1 343 860	1 882 330	625 000	1 257 330
COMPTE ADMINISTRATIF 2014	653 760	716 125	1 369 885	476 955	892 930
COMPTE ADMINISTRATIF 2015	921 149	170 720	1 091 869	176 935	914 934
COMPTE ADMINISTRATIF 2016	1 210 295,11	362 183,98	1 572 479,09	685 215,00	887 264,09
COMPTE ADMINISTRATIF 2017	859 125,25	-86 357,78	772 767,47	738 775,00	33 992,47
COMPTE ADMINISTRATIF 2018	258 190,91	217 495,28	475 686,19	366 076,00	109 610,19
COMPTE ADMINISTRATIF 2019	354 963,44	-160 710,17	194 253,27	7 700,36	186 552,91
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>	<b>509 613,09</b>	<b>2 149 726,71</b>	<b>2 659 339,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 659 339,80</b>

**ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF – BILAN DES CESSIONS REALISEES DANS L'ANNEE ECOULEE**

En application des dispositions de l'article L2241-1 :

« Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des [articles L. 2411-1 à L. 2411-19](#).

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune »

Il est donné acte du tableau des cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2020 (signature de l'acte en 2020)

DATE DELIBERATION	CESSION	CADASTRE	CONTENANCE	ACQUEREUR	MONTANT HT
27 mars 2019	MARQUETTE	AN 101 et 240	8615 M <sup>2</sup>	GREEN CITY	3 000 000
27 MARS 2019	ALLEE JEAN JAURES	BB141	127 M <sup>2</sup>	FOURCADE	11 000

**- 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET C.C.A.S.  
RAPPORTEUR : Mme PIZZUTO**

Le résultat de l'exécution de l'exercice fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 1366.55€

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 0.00€.

Il en résulte un déficit global de 1366.55€

L'application des reports 2019 constatés fait apparaître ainsi un résultat comptable déficitaire de 6212.29€ en section de fonctionnement et un excédent de 1621.51€ en section d'investissement soit un solde global déficitaire de 4590.78 €.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jacques SEBI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Maire ayant quitté la Salle

Avec 23 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstentions

1°/ lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	4 338,00	2 875,00	1 463,00
74741	Communes membres du GFP	14 845,74	0,00	14 845,74
7478	Autres organismes	0,00	3 000,00	-3 000,00
<b>Total Général</b>		<b>19 183,74</b>	<b>5 875,00</b>	<b>13 308,74</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde
<b>11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 559,00</b>	<b>3 097,31</b>	<b>461,69</b>
60	Autres matières et fournitures	2039	1725,31	313,69
61	Contrats de prestations de services	1520	372	1 148,00
62	autres services extérieurs	0	1000	-1 000,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>10268</b>	<b>4144,24</b>	<b>6123,76</b>
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>		<b>13 827,00</b>	<b>7 241,55</b>	<b>6 585,45</b>
	Dotation aux amortissements	0,00	0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 827,00</b>	<b>7 241,55</b>	<b>6 585,45</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde
28183	dotation aux amortissements	0,00	0,00	0,00
<b>Total Général</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
<b>Total Général</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
OPERATIONS REELLES	7 241,55	5 875,00	-1 366,55
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 241,55</b>	<b>5 875,00</b>	<b>-1 366,55</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT		
002	Excédent de fonctionnement reporté	-4 845,74
	Resultat de l'exercice	-1 366,55
<b>Solde global au 31/12/2020</b>		<b>-6 212,29</b>

INVESTISSEMENT		
002	Excédent d'investissement reporté	1 621,51
	Resultat de l'exercice	0,00
<b>Solde global au 31/12/2020</b>		<b>1 621,51</b>

<b>SOLDE GLOBAL FINAL</b>		<b>-4 590,78</b>
---------------------------	--	------------------

**- 3- COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**  
**RAPPORTEUR : MR LARROQUE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et constaté l'identité de valeur entre les écritures

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, visé en ce qui concerne le budget principal, certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

031032  
SGC TOULOUSE COURONNE EST



II-1  
Exercice 2020

**30200 - MONTRABE -**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 467 218,24	7 159 831,91	10 627 050,15
Titres de recettes émis (b)	3 225 594,67	6 893 585,80	10 119 180,47
Réductions de titres (c)		2 406,50	2 406,50
Recettes nettes (d = b - c)	3 225 594,67	6 891 179,30	10 116 773,97
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 467 218,24	7 159 831,91	10 627 050,15
Mandats émis (f)	992 577,49	6 739 759,74	7 732 337,23
Annulations de mandats (g)	67 419,70	13 230,09	80 649,79
Dépenses nettes (h = f - g)	925 157,79	6 726 529,65	7 651 687,44
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 300 436,88	164 649,65	2 465 086,53
(h - d) Déficit			

031032  
SGC TOULOUSE COURONNE EST



Etat II-2  
Exercice 2020

**30200 - MONTRABE -**

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-150 710,17		2 300 436,88		2 149 726,71
Fonctionnement	344 963,44		164 649,65		509 613,09
<b>TOTAL I</b>	<b>194 253,27</b>		<b>2 465 086,53</b>		<b>2 659 339,80</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>194 253,27</b>		<b>2 465 086,53</b>		<b>2 659 339,80</b>

**- 4 – COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET C.C.A.S.  
RAPPORTEUR : MR LARROQUE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives relatives au CCAS qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et constaté l'identité de valeur entre les écritures

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exercice du budget CCAS de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, visé en ce qui concerne le budget principal, certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**- 5- BUDGET PRIMITIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1  
RAPPORTEUR : MR LARROQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2020 qui ont fait apparaître un excédent de fonctionnement dont il convient de déterminer l'utilisation dans le cadre de l'exercice 2021

La décision d'affectation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement: soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Ayant constaté que le compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 509 613.09 €
- un excédent d'investissement de 2 149 726.71 €
- 

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit : affectation De la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement (compte 002)

<b>AFFECTATION 2021</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 (EXCEDENT DE CLOTURE REPORTE N-1 + RESULTAT N)	509 613,09 €	SECTION FONCTIONNEMENT (ART. 002)	<b>509 613,09 €</b>
		SECTION INVESTISSEMENT (ART. 1068)	<b>0,00 €</b>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 (EXCEDENT DE CLOTURE REPORTE CA N-1 + RESULTAT N)	2 149 726,71 €		
RESTES A REALISER 2020 / DEPENSES	0,00 €		
	2 149 726,71 €		





**- 7- DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION – BIBLIOTHEQUES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 MARS 2021  
RAPPORTEUR : MME ALGRANTI**

La dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt constitue une aide de l'Etat qui vise à améliorer l'accès au livre et à la lecture de la population. Dans ce cadre, l'aide de l'Etat prend la forme d'un concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) ayant vocation à être versé à plusieurs niveaux de collectivités territoriales: régions, départements, communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Sont éligibles:

- les projets de construction, d'extension, de rénovation, de restructuration de bibliothèque principale ou de quartier
- les projets d'équipement, de mobilier et de matériel dont l'informatique
- les projets d'informatisation ou de réinformatisation partiels ou complets, y compris en réseau, comprenant l'informatique de gestion documentaire, les portails, les sites Internet, et toute création de services aux usagers utilisant l'informatique
- les projets de mise en accessibilité des bibliothèques
- les projets liés à l'amélioration de la préservation et de la présentation des fonds anciens, rares et précieux, (patrimoine écrit et graphique)
- les projets de numérisation, de signalement et de diffusion des collections
- les projets d'acquisition de collections contemporaines tous supports

Dans ce cadre la collectivité peut présenter un plan pluriannuel d'informatisation dans les conditions suivantes :

**Plan pluriannuel d'informatisation  
et de création de services numériques aux usagers,  
mise en accessibilité numérique et équipement informatique**

**2021 :**

Remplacement de l'équipement informatique de la bibliothécaire et réimplantation du logiciel métier COLIBRIS  
Achat et mise en service de la version upgradée du logiciel métier  
Réservation de documents en ligne et « click and collect »  
Utilisation des mails des adhérents et / ou sms pour infos ciblées en push

**2022 :**

Mise à disposition d'un équipement numérique pour le public.  
La dimension accessibilité, handicap est prise en compte ici.  
Signature d'une convention avec le club informatique local pour offrir une assistance à la population fragile et/ ou des modules d'amélioration de l'acculturation numérique courante.  
L'objectif est une meilleure intégration des personnes exclues de l'ère informatique.

**2023 :**

Changement de logiciel métier  
Objectif : améliorer le service et le rendre accessible via le smart phone.

Dans le cadre de l'année 2021 il est donc proposé de solliciter une aide au titre de la DGD « Bibliothèque » pour l'acquisition de matériel informatique sur la base d'un montant de 2134.17€ HT

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Matériel informatique, accessoires douchette	853,17
Matériel numérique : 3 tablettes	966
Migration D8 light - base de données/version mobile	100
Accès Web ( click and collect)	215
Maintenance, Garantie...	2374,17
<b>Total HT</b>	<b>4508,34</b>
<b>COÛT SUBVENTIONNABLE</b>	
Matériel informatique, accessoires douchette	853,17
Matériel numérique : 3 tablettes	966
Migration de base de données	100
Accès Web ( click and collect)	215
<b>Total HT</b>	<b>2134,17</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	
Participation de l'Etat ( %%)	
Autres participations : RAS	
Emprunts	
<b>Fonds propres :</b>	<b>2374,17</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide au titre de la DGD « bibliothèques » en vue de la réalisation d'un équipement informatique de la bibliothèque communale sur 2021, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 2134.17€

**- 8 – SUVENTION AUX ASSOCIATIONS - INDIVIDUALISATION 2021  
RAPPORTEUR : MR PALUSTRAN**

Faisant suite au vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal doit procéder à l'individualisation des subventions conformément au règlement d'attribution des subventions approuvé fixant les modalités et critères d'attribution.

Il est proposé de compléter le tableau des individualisations 2021 (article 65748)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De procéder à l'individualisation des subventions aux associations dans les conditions suivantes :

<b>ENFANCE &amp; SCOLARITE</b>	
A l'heure de la sortie	100 €
A.P.C.M	100 €
A.P.E.M	200 €
F.C.P.E Ecoles	200 €
F.C.P.E Collège	100 €
Asso sportive college	300 €
<b>ARTS &amp; CULTURE</b>	
Club des Artistes	668 €
C°Ainsi Danse	623 €
Ecole de Musique	8 000 €
Montrabé Country Legend	100 €
<b>SPORTS</b>	
Amicale Boulistes	575 €
Basket club	2 750 €
Cylo Club Montrabéen	388 €
Gymnastic'Club	1 854 €
Judo Sporting Club Montrabé	1 046 €
Les Pieds Gauches	246 €
Tennis Club	1 460 €
Tennis de Table	329 €
<b>LOISIRS &amp; DETENTE</b>	
A.C.C.A Chasse	246 €
Club des Aînés	1 047 €
Club Informatique	400 €
les Jardiniers de Montrabé	268 €
<b>SOCIAL ET HUMANITAIRE</b>	
Pierre André	164 €
Un bol de mil	217 €
ADSB don du sang	100 €
<b>EXTERIEUR MONTRABE</b>	
FNATH Fédé Nat Accidentés de la vie	100 €
Médaillés militaires - 1713 Section de Balma	100 €
FNACA (Balma)	100 €
Prévention routière	100 €
Vie libre	100 €
	21 981 €
les Comètes	0
<b>C°Ainsi Danse Subvention exceptionnelle</b>	<b>190,00 €</b>

**- 9- PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID  
RAPPORTEUR : MR LE MAIRE**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;
- Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité

- D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire sur l'année 2020.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 250 par agent. Cette prime est proportionnelle à la quotité de travail hebdomadaire ainsi qu'à la durée de service sur l'année de référence (2020) et n'est pas reconductible.
- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021.

**10- VOIRIE COMMUNALE - DENOMINATION DE VOIE – RUE MARIGNAC**  
**RAPPORTEUR : MR LE MAIRE**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie ouverte à la circulation publique à savoir la voie reliant la RD112 (giratoire de Marignac) à la zone d'activités située au nord

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire il est décidé à l'unanimité

- De procéder à la dénomination de cette voie dans les conditions suivantes
- De demander à Mr le Maire de procéder à la numérotation

	Dénomination	situation	linéaire
	<b>RUE MARIGNAC</b>	Lieu-dit Marignac Parcelles section AD N°94,99,102 et103	50 ml et giratoire de retournemé

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**